REGLE 4 LA RECUPERATION INDIVIDUELLE DU BALLON

A – LA CHARGE

La charge est une action de jeu permise à un joueur pour arrêter ou pour déplacer un adversaire en vue de contrôler le ballon. Charger un adversaire consiste donc à essayer de conquérir de l'espace par contact physique à distance de jeu, sans faire usage de ses bras ou de ses coudes.
Pour être permise, la charge doit être loyale, c'est à dire **épaule contre épaule**, les **bras collés au corps**, les **coudes non saillants**, que ce soit lors d'un duel au sol ou pour la conquête du ballon en l'air. Elle doit être effectuée sur un joueur autre le gardien, sans agressivité, sans brutalité, sans force excessive et elle ne peut pas être violente, ni dangereuse. Elle est dangereuse quand elle s'exerce près de la colonne vertébrale ou à la hauteur de la poitrine, ou dans les côtes. La violence, qui confine à la brutalité, doit être bannie.
Elle sera alors pénalisée par un coup franc direct ou un coup de pied de réparation.
D'autre part, la **charge loyale doit se faire le ballon à distance de jeu**, c'est à dire à une proche distance telle que les joueurs intéressés peuvent contrôler le ballon à n'importe quel moment s'ils le désirent. Si le ballon n'est pas à distance de jeu, l'arbitre accordera alors à l'équipe adverse un coup **franc direct** à l'endroit de la faute (sauf cas particulier de la surface de but : disposition II – 8 – C – 2), puisqu'il ya contact entre les deux joueurs.

♦♦

DISPOSITION I – 4 – A - 1

La charge loyale ne doit pas s'accompagner d'agressivité, d'imprudence, de violence, de témérité, de force excessive, ni d'un excès d'engagement. Cette faute est sanctionnée d'un coup franc direct ou d'un coup de pied de réparation.

DISPOSITION I – 4 – A - 2

La distance de jeu est déterminée par le fait que les joueurs luttant pour la possession du ballon, sont arrivés à une distance de celui-ci de telle sorte qu'ils en sont virtuellement maîtres. Ils pourront **le jouer à n'importe quel moment s'ils le désirent**.